



Saison 2025/2026

BUREAU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL

PROCÈS-VERBAL N°2 DU 21 JANVIER 2026

Réunion en visioconférence
conformément à l'article 11 des statuts

Membres présents : Cyrille FICHER, Marjorie LECERF, Catherine BOURGEAIS, Marie MILLER, Kim TRUONG, Jean-Luc DAVOUST, Gaspard JBEILI

Membres absents : Aucun

Invités présents : Chahinez BAROUDI

Conformément à l'article 11 des statuts et en sa qualité de Président du Comité Départemental de Volley de Seine et Marne, Cyrille FICHER préside la séance. L'établissement du présent procès-verbal est attribué à la Secrétaire Générale, Marie MILLER.

Le Président constate que les membres présents sont au nombre de 5 sur 7 et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 11 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 11 des statuts :
Manuel GESLIN (salarié – agent de développement).

Ordre du jour :

- Coupe de Seine et Marne
- Adoption des RPE et PV
- Point financier
- Alternance
- Divers

Début de la réunion à 21h05

Cyrille FICHER ouvre la séance

Coupe de Seine-et-Marne :

Quelques questions sont soulevées :

- Face à la grande quantité d'équipes en championnat jeune (notamment M18), limiter les inscriptions à une équipe par club, étant donné que les tournois de qualification se déroulent sur une seule demi-journée ?
Réponse : le vote effectué en AG, par rapport au nombre d'équipes autorisées par club, ne semblait pas porter uniquement sur les seniors. La solution consisterait à organiser un tournoi qualificatif avec les équipes 1 de chaque club et un tournoi bis pour donner du temps de jeu aux autres équipes.
- Les joueurs doivent-ils avoir participé au moins à une journée de qualification pour jouer pendant la finale ?
Réponse :
 - en C1, les joueurs voulant participer à la finale doivent avoir joué un match de qualification au moins.
 - En jeune, étant donné que ce sont des tournois de qualification d'une seule journée, il n'y a pas de règle sur la présence en qualification.

- En C2, les joueurs participant à la finale doivent avoir une licence compétition Lib antérieure au dernier match de qualification.
- Pour la finale du volley assis, est-il nécessaire d'avoir une licence volley assis ?
Réponse : oui
- Kim soulève la question de l'application des nouvelles règles de permutation en M13, étant donné qu'en coupe de France celles-ci ne sont pas appliquées.
Réponse : pour le moment dans notre RPE interdépartemental, les M13 doivent avoir leurs positions maintenues même au service. Pour les coupes de Seine-et-Marne M13 et M15 la CDS tranchera rapidement la question.
- **Toutes les décisions seront entérinées dans le RPE des finales qui devra être publié rapidement pour que les équipes s'inscrivent en connaissance de cause.**
- Pour le moment, un seul club s'est porté candidat pour accueillir les finales : relance des clubs avec deadline au 15 février

Adoption des PV et RPE:

- PV du BDD du 15 octobre 2025 :
Adopté à la majorité des voix.
- PV1 de la CDS :
Adopté à la majorité des voix.
- RPE des championnats interdépartementaux jeunes, RPE de la C1, RPE de la C2, RPE de la coupe M21, RPE des championnats loisir :
Adoptés à la majorité des voix.

Prochaine assemblée générale: 28 juin 2026

Point financier :

- Prévoir une participation aux volleyades M13 filles en Normandie (pour un coût d'environ 3000€).
- Aide à l'emploi : c'est la dernière année de la subvention de 12 000 € pour l'emploi de Manu mais la baisse des subventions sera compensée par une aide de la fédération.
- Tous les clubs sont à jour de leurs factures, sauf une amende restante pour le club de Melun.
- Petites médailles à acheter pour les plateaux jeunes.
- Prévoir le budget et les commandes à faire pour les finales de la coupe. A valider au prochain BDD.

Alternance :

Chaninez fait le compte rendu de son rapport d'étonnement et propose des projets : investir davantage les réseaux sociaux, faire une newsletter mensuelle, focus sur des dirigeants de clubs, des entraîneurs ou des membres du comité, organisation d'une journée événementielle (sous la forme éventuellement d'une journée intergénérationnelle).

Divers :

- Qualifications de la coupe de France compétition lib le 15 février à Saint-Mard.
- Question de changer l'URL du site du comité pour ne plus être CDVB mais CD VOLLEY.
- La date du 21 mars (à confirmer) serait bloquée pour proposer aux clubs une aide sur le remplissage des dossiers PSF et FDVA.
- Cette réunion d'aide pourrait être couplée avec le visionnage d'une visioconférence proposée par la fédération dans le cadre de la Formation Continue Amateur.
Cette formation est destinée aux dirigeants, entraîneurs, joueurs, et porte sur des thèmes très variés. Elle coûte une soixantaine d'euros à l'année au club et permettent à n'importe quel adhérent de suivre toutes les visios qu'il souhaite.
- Manu propose de racheter 2 terrains de beach pour étoffer notre stock vieillissant.

Le prochain BDD du comité est prévu le mercredi 18 mars 2025 à 21h en visioconférence.

Fin de la réunion à 23h18.

Le Président du Comité Départemental
de Volley de Seine et Marne

La Secrétaire du Comité Départemental
de Volley de Seine et Marne